

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélié PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **43. ETUDE DE GRANULATION DE RESSOURCES LOCALES – CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LE SyDEV** – Rapporteur : Roseline PHLIPART

Le SyDEV est engagé dans le développement des énergies renouvelables thermiques en accompagnant les porteurs de projets vendéens techniquement et financièrement. L'ADEME a notamment confié la gestion au SyDEV d'une enveloppe de 5 millions d'euros destinée au soutien des projets ENR thermiques, dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable territorial.



Force est de constater que les chaufferies bois plaquettes de petites et moyennes puissances (ex : EHPAD...) peinent à se développer du fait de contraintes d'exploitation plus importantes que le bois granulé. L'alimentation par un combustible plus fluide comme le granulé peut limiter ces contraintes. La production locale de granulés permettrait de valoriser des ressources du territoire en favorisant le développement de chaufferies bois de petites et moyennes puissances avec une exploitation limitée.

Les 6 EPCI du Pays du Bocage Vendéen (les Communautés de communes du Pays de Chantonnay, du Pays des Herbiers, du Pays de Mortagne, du Pays de Pouzauges, du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts et la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu) sont engagés dans la démarche Forêt, Bois et Territoires en collaboration avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), la Chambre d'agriculture de la Vendée et FIBOIS Pays de la Loire.

L'analyse sur ce périmètre a montré :

- qu'une ressource forestière et bocagère est disponible (de l'ordre de 50 000 m³/an),
- que le tissu d'entreprises liées à la filière bois est assez dense (10 à 20 000 t de déchets bois disponibles par an),
- et que de nombreux projets de chaufferies collectives sont envisageables.

Le SyDEV propose ainsi aux EPCI du Pays du Bocage Vendéen d'engager une réflexion expérimentale sur le sujet de la ressource locale en granulation. Les objectifs sont de comprendre les enjeux liés à la granulation, d'identifier les ressources locales disponibles et les débouchés potentiels à l'échelle d'un territoire et ses alentours, afin d'évaluer l'opportunité de création d'une unité de granulation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Animation	7 200 €	SyDEV	40 200 €
Etude technique	42 000 €	CA Terres de Montaigu	1 500 €
		CC Pays de Chantonnay	1 500 €
		CC Pays de Mortagne	1 500 €
		CC Pays des Herbiers	1 500 €
		CC Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	1 500 €
		CC Pays de Pouzauges	1 500 €
TOTAL	49 200 €	TOTAL	49 200 €

Il est proposé d'approuver la convention qui va définir les modalités techniques et financières de réalisation de l'étude de granulation de ressources locales sur le territoire du Pays du Bocage Vendéen. Cette convention entrera en vigueur à la signature des différentes parties.

Vu le Code de l'Energie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu le projet de convention ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 9 novembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention relative à l'étude de granulation de ressources locales,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer cette convention et tous actes relatifs à la présente délibération,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à engager les dépenses liées à l'étude de granulation de ressources locales.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

